N/Réf : CAB/PR/CPCSC/ /KF/MK/2011

***Note à la Bienveillante Attention de Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du Chef de l’Etat***

**Concerne : Audience accordée à Monsieur MBUYI MUKENDI Jérémie**

1. **Etat des lieux**

En date du 28 août 2010, feu Monsieur MBUYIAMBA MUKENDI, chauffeur Taxi Moto a été victime d’un accident de circulation sur l’avenue Inga en face de l’hôpital Saint Sauveur, dans la Commune de DIBINDI causé par le cortège Présidentiel, lors de la tournée officielle d’itinérance de Son Excellence Monsieur le Président de la République à Mbuji-Mayi.

Saisi de cet accident et du décès de Monsieur MBUYIAMBA MUKENDI, le Gouverneur du Kasaï-Oriental a remis la somme de 2.000 $ (Deux Mille Dollars Américains) à la famille éprouvée pour les obsèques du défunt, sous la supervision de l’Inspecteur Provincial de la Police Nationale Congolaise du Kasaï-Oriental.

Dès lors, de nombreuses démarches restées infructueuses ont été effectuées auprès de l’autorité provinciale pour une solution amiable afin que la famille éprouvée obtienne une indemnisation.

C’est ainsi que Monsieur MBUYI MUKENDI Jérémy, frère du défunt, a contacté la MONUSCO en expliquant les circonstances de la mort de son grand frère et la nécessité de se rendre à Kinshasa. Il a été pris à bord d’un engin de la MONUSCO pour lui permettre d’assurer le suivi du dossier.

A Kinshasa depuis le mois de mai 2011, Monsieur MBUYI MUKENDI Jérémie n’a pas de famille et il vit à la belle étoile sans moyens de survie dans une Eglise dénommée Eglise HAVE, avenue Kipasi n° 14, dans la Commune de Ngaba.

La famille du défunt sollicite réparation pour le décès de leur fils, frère, époux et père en leur assurant une habitation pour les orphelins et la veuve ainsi qu’un soutien financier pour la famille afin qu’elle retrouve l’équilibre de la vie et la dignité.

1. **Avis**

A la lumière des pièces versées au dossier et des déclarations de MBUYI MUKLENDI, il ressort que le préjudice a été causé par un véhicule de l’Escorte Présidentielle et demande réparation.

Le Collège estime opportun de traiter ce dossier sur le plan humanitaire en cette période post-électorale pour un signal fort dans la promotion des droits humains.

Politiquement, le soutien à cette famille pourra réduire l’agressivité de la population de Mbuji-Mayi incitée par les propos hostiles de certains politiciens ennemis de la paix.

Le Collège Chargé des Questions Sociales et Culturelles suggère à Votre Autorité de :

* Indemniser cette famille avec un montant de 30.000 $ (Trente Mille Dollars Américains) répartis respectivement comme suite, 20.000 $ US pour l’achat de la maison et 10.000 $ US pour les autres besoins.
* Soutenir Monsieur MBUYI MUKENDI Jérémy dans son séjour à Kinshasa jusqu’à l’issue du dossier.

Ci-contre le projet de lettre.

Haute considération.

**Léonard MASU-GA-RUGAMIKA**

Min. : Cons. KIBOKO FATUMA

Saisie  : Mme MUTOBA KAWELE

**Visa  : DIRCABA I**

**PROJET**

*N/Réf. : CAB/PR/CPCSC/ /KF/MK/2011*

*Transmis copie pour information à :*

* *Excellence Madame le Directeur de Cabinet Adjoint du Chef de l’Etat.*

*à KINSHASA/GOMBE*

----------------------------------------------------------

***A Monsieur MBUYI MUKENDI Jérémy***

***Avenue Kipasi n° 14***

***Réf. Eglise HAVE***

***Commune de Ngaba***

***Tél. 0854254111***

***0816151590***

***à KINSHASA***

***Concerne : Accusé de réception.***

*Monsieur,*

*J’accuse réception de votre lettre du 28 septembre 2011, relative à la réparation : dossier du décès de Monsieur MBUYAMBA MUKENDI survenu d’un accident de circulation à Mbuji-Mayi et vous en remercie.*

*Votre dossier est en examen au Cabinet de Son Excellence Monsieur le Président de la République et le Collège Chargé des Questions Sociales et Culturelles se chargera de vous communiquer la suite y réservée.*

*Veuillez agréer,* ***Monsieur****, l’expression de ma parfaite considération.*

***Léonard MASU-GA- RUGAMIKA***